

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le 20 janvier

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 11 janvier 2023
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Christel PERSONNE ;
Mrs Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

M Philippe CACLIN a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
Mme Dany BRICOU a donné procuration à Nadine FRAPPIER
M Nicolas BITTARD

Secrétaire :

Mme Nadine FRAPPIER a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Accueil de Mme Anne-Cécile Van Caeneghem, secrétaire

Délibérations :

- Validation de suppression de poste après avis du CT
- Etude reversement Taxe Aménagement/CCMP
- Modification des statuts de la CCMP
- Adoption du rapport de la CLECT
- Autorisation au maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre
- Avenant convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- Modification des statuts de l'Agence Technique Départementale ID79

Questions diverses :

Courrier de M Cyril Favriou, étude devis/lits pour la MP

Mme la Maire présente Mme Anne-Cécile Van Caeneghem, secrétaire, à l'ensemble du conseil municipal.

I Délibérations :

1) Suppression de poste après avis du Comité Technique

Mme la Maire fait savoir que le Comité technique a rendu son avis sur les fermetures des postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 20 h/semaine et à 8 h/semaine suite aux départs des agents en fonction sur ces postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité la décision des fermetures des postes.

2) Réforme du reversement de la Taxe d'Aménagement

Mme la Maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète concernant la suppression du caractère obligatoire du reversement de la Taxe d'Aménagement à la CCMP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal abroge la délibération n°76_2022 qui actait le principe de reversement à hauteur de 1% de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes Mellois en Poitou à compter du 1er janvier 2023.

Vote à ML : Pour 12 Abstention 1 Contre 4

3) Modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou

Madame la Maire rappelle que les communes doivent approuver les nouveaux statuts sous trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Les statuts ainsi que leur annexe ont été joint au courrier de notification de la communauté de communes Mellois en Poitou en date du 30/12/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

4) Adoption du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Madame la Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes. Les communes doivent délibérer sous trois mois à compter de la notification du rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

Approuve le rapport de la CLECT.

5) Autorisation d'opérer des virements de crédits

Mme la Maire demande l'autorisation de l'assemblée délibérante à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dé-

penses de personnel, dans les limites suivantes (au maximum dans les limites de 7.5% des dépenses réelles de chaque section :

Fonctionnement : 7,5 % Investissement : 7.5 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme la Maire à opérer des virements de crédits à hauteur de :

Fonctionnement : 7,5 %

Investissement : 7,5 %

6) Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Mme la Maire présente l'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des votants, Mme la Maire à signer cet avenant.

M Palluau ne prend pas part au vote.

7) Modification des statuts de l'Agence Technique Départementale ID79

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant qu'après quatre années de fonctionnement, les statuts doivent être ajustés notamment s'agissant de la recommandation de la Chambre Régional des Comptes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

-de donner son accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'approuver les statuts modifiés.

Vote à M-L Pour 16 Abstention 1 Contre 0

II Questions diverses :

-Mme la Maire a constaté que la cérémonie des vœux a été appréciée ainsi que l'intervention des différentes personnes.

-Courrier de l'entreprise les Piquets Couardais :

Mme la maire fait savoir que l'entreprise doit clôturer la propriété suite à une demande de leur assurance. Hors un triangle de terrain fait partie de la voie communale.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour qu'ils installent leur barrière sur le terrain communal. La régularisation de l'emprise se fera lors de l'opération de mise à jour de l'ensemble des voies communales.

-Lotissement du Château Vert à La Couarde :

M Padé demande que soit réglementé l'emplacement de parking réservé aux services incendie.

Il est décidé la pose d'un panneau Stationnement interdit - réservé aux secours.

-Signalisation à Maisoncelle :

La sortie de Maisoncelle vers la RD est mise en sens interdit sauf engins agricoles, à partir de l'accès à la dernière maison de M Rousseau.

-Yourte à Maisoncelle :

Un Procès-Verbal d'infraction au code de l'urbanisme a été envoyé à M le Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de Niort ainsi qu'aux services de la DDFIP pour calculer les taxes d'urbanisme à percevoir.

-Travaux de voirie :

Des travaux vont être réalisés pour l'évacuation des eaux pluviales à Maisoncelle au niveau de l'entrée de M Primaud.

-Achat de lits superposés :

Le devis de Manutan pour un montant de 8788.56 € Ttc est validé.

-Mme la Maire fait savoir qu'en février, il y aura une personne en plus pour aider Mme Pro-teaux car il y a un séjour en pension complète.

Elle fait savoir que le chauffage vient d'être réparé.

-Journée du 9 février :

A l'initiative du conseil des jeunes et organisée par les services civiques, une journée inter-générationnelle aura lieu à la salle des fêtes avec les jeunes de 11 à 18 ans afin d'échanger avec les aînés.

-Commission bâtiment :

Elle est prévue le samedi 11 février à 10 h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Maire,

La secrétaire.